



Commune de
Val-de-Ruz

RÉFECTION DE LA ROUTE ENTRE CHÉZARD-SAINT-MARTIN ET DOMBRESSON

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 370'000

Version : 1.0 - TH 689472

Auteur : Conseil communal

Date : 07.10.2024



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Bref rappel des faits	4
3.	État actuel de la route.....	4
4.	Appréciation.....	5
5.	Travaux à réaliser	5
5.1.	Création d'une piste pour la mobilité douce et d'un trottoir	5
5.2.	Déplacement de l'allée d'arbres	6
5.3.	Conduites d'eaux claires et eaux usées.....	7
5.4.	Sécurisation du carrefour direction Savagnier	7
5.5.	Entrée/sortie côté Dombresson.....	8
6.	Coût des travaux, organisation et planification	9
6.1.	Coût des travaux	9
6.2.	Organisation du projet	9
6.3.	Calendrier et planification.....	9
7.	Conséquences financières.....	10
8.	Impact sur le personnel communal	11
9.	Vote à la majorité simple du Conseil général	11
10.	Conclusion.....	11
11.	Projet d'arrêté.....	12



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Liste des figures

Figure 1 : trottoir à la sortie de Chézard-Saint-Martin (source plan AJS 09.0000/1001)	6
Figure 2 : coupe type (source plan AJS 09.0000/3001)	6
Figure 3 : plan d'intention selon bureau Mauler SA (source SITN)	7
Figure 4 : carrefour Savagnier – Chézard-Saint-Martin (source plan AJS 09.0000/1001)	8
Figure 5 : entrée côté Dombresson (source plan AJS 09.0000/1001)	8

Liste des tableaux

Tableau 1 : coût des travaux à charge de la Commune	9
Tableau 2 : Compte des investissements	10

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<i>PVC</i>	<i>Tuyau en chlorure de vinyle</i>	<i>TTC</i>	<i>Toutes taxes comprises</i>
<i>SPCH</i>	<i>Service des ponts et chaussées</i>	<i>TVA</i>	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

La Commune saisit l'occasion de la réfection de la chaussée, par l'État, entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson, pour entreprendre les travaux suivants :

- réfection d'une canalisation d'eaux usées (traversée du carrefour direction Savagnier) ;
- réfection d'une canalisation d'eaux claires (dudit carrefour jusqu'à l'entreprise H. Botteron Transports SA) ;
- réfection d'un trottoir (idem) ;
- participation imposée aux mesures de mobilité douce.

Les travaux sont entrepris par l'État dès septembre 2024 et leur fin est prévue courant 2025.

Le coût des mesures à charge de la Commune est estimé à CHF 370'000 toutes taxes comprises (TTC).

2. Bref rappel des faits

En fin d'année 2023, le service des ponts et chaussées (SPCH) s'est approché de la Commune avec un projet précis : la réfection du tronçon routier entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson. Si à l'origine le SPCH prévoyait cette réalisation au-delà de l'année 2024, il a saisi l'occasion d'avancer les travaux en lieu et place d'un autre projet de réfection routière dans une autre commune.

Cette collaboration vise à coordonner les efforts et à garantir que les travaux répondent aux attentes des riverains et des usagers de la route.

3. État actuel de la route

Dans les années 1990, une réfection de la route reliant Chézard-Saint-Martin à Dombresson a été réalisée. Cependant, cette intervention n'a été qu'une solution temporaire. La couche de roulement a été refaite avec un enrobé à froid, une méthode moins durable destinée à des réparations légères et temporaires.

Les fortes sollicitations du trafic sur cette route, qui constitue une liaison essentielle entre les deux villages situés à l'est du Val-de-Ruz ainsi qu'un axe de transit important, ont progressivement dégradé la chaussée. Les véhicules lourds et le volume élevé de circulation quotidienne ont mis à rude épreuve l'enrobé à froid, rendant la route de plus en plus vulnérable.

Aujourd'hui, l'état de cette route est préoccupant :

- la surface de roulement est sévèrement détériorée. Les nids-de-poule et les fissures sont fréquents, rendant la conduite inconfortable et dangereuse ;



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

- les systèmes de drainage sont défectueux. Les eaux claires ne sont plus correctement récoltées par endroits, ce qui entraîne des accumulations d'eau sur la chaussée, particulièrement dangereuses en hiver.

En conclusion, la réfection légère effectuée dans les années 1990 n'est plus adaptée aux besoins actuels de cette liaison routière cruciale. Le service des ponts et chaussées en est arrivé à la conclusion qu'une réfection majeure s'impose.

4. Appréciation

La réfection de la traversée du village de Chézard-Saint-Martin s'est faite de 2019 à 2021. Dans sa planification, l'État a débuté en septembre 2024 la rénovation du tronçon de Dombresson jusqu'à Chézard-Saint-Martin, complétant ainsi tout ce qui s'est fait de Villiers à Fontainemelon depuis 2010 et qui se poursuivra en 2024-2025. Pour la Commune, il s'agit de se joindre à ces travaux pour refaire des conduites d'eaux et un trottoir en très mauvais état. De plus, la création d'une piste cyclable et piétonne est une excellente nouvelle pour assurer la sécurité des usagers de mobilité douce entre les deux villages concernés.

Pour le Conseil communal, il s'agit d'une opportunité à saisir, toujours moins onéreuse que de devoir envisager un chantier *a posteriori*.

5. Travaux à réaliser

5.1. Création d'une piste pour la mobilité douce et d'un trottoir

La création d'une piste pour la mobilité douce entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson est conforme aux objectifs communaux, traduits par les accords de positionnement stratégiques, et repris dans le programme de législature 2020-2024 ainsi que dans le nouveau plan d'aménagement local. Cela représente un investissement stratégique pour la sécurité, la santé et le bien-être des habitants. En favorisant des modes de transport alternatifs et durables, cette initiative contribue à la construction d'une communauté plus saine et plus résiliente face aux défis environnementaux et sociaux.

En outre, la création d'un trottoir du côté nord permettra d'assurer une desserte sécurisée pour les piétons le long de la Grand-Rue jusqu'au bout du village.

Cette initiative vise à garantir la sécurité et le confort des piétons en leur offrant un espace dédié pour circuler à pied. En connectant ce trottoir à l'infrastructure existante, la Commune améliore l'accessibilité et favorise la mobilité douce dans cette partie du village.



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000



Figure 1 : trottoir à la sortie de Chézard-Saint-Martin (source plan AJS 09.0000/1001)

5.2. Déplacement de l'allée d'arbres

En 2008, des arbres ont été plantés pour embellir et améliorer l'environnement de la commune. Cependant, il a été découvert que ces arbres se trouvent directement au-dessus d'une conduite de transport de gaz, impliquant des risques de sécurité et des contraintes techniques.

La Commune et l'État prévoient de déplacer ces arbres en bord de route à l'est du Val-de-Ruz, tout en préservant leur santé et en minimisant les impacts environnementaux.

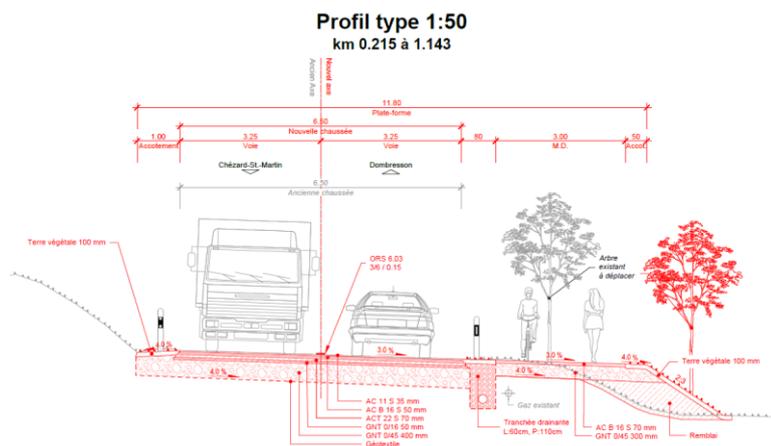


Figure 2 : coupe type (source plan AJS 09.0000/3001)

Le SPCH, en collaboration avec le bureau technique L'Azuré, déterminera les essences à replanter afin d'obtenir un résultat supérieur à celui des plantations actuelles.



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

5.3. Conduites d'eaux claires et eaux usées

La Commune souhaite profiter des travaux pour améliorer le secteur de la sortie du village de Chézard-Saint-Martin. Actuellement, deux canalisations, l'une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux claires, desservent cette zone. Cependant, la pente de ces canalisations est insuffisante, ce qui empêche une évacuation correcte en direction de Savagnier et entraîne une stagnation des eaux.

Lors du dernier curage en juin 2024, il a été constaté que les canalisations d'eaux usées étaient remplies à presque 100 % de leur capacité, tandis que celles des eaux claires l'étaient à 75 %. Malgré leur état relativement bon et leur fabrication en PVC, ces canalisations ne remplissent pas efficacement leur fonction en raison de l'insuffisance de la pente.

L'objectif des travaux est donc de remplacer la conduite des eaux usées afin de lui conférer la pente nécessaire pour éviter toute stagnation future. Cette amélioration permettra une évacuation plus efficace et contribuera à l'entretien et à la durabilité des infrastructures communales.

La possibilité de développement du secteur « Derrière l'Église », tel qu'inscrit dans le plan d'aménagement local, permet à la Commune de profiter de mettre une canalisation nord-sud afin de traverser le carrefour et rejoindre celle existante partant en direction de la station d'épuration des eaux.

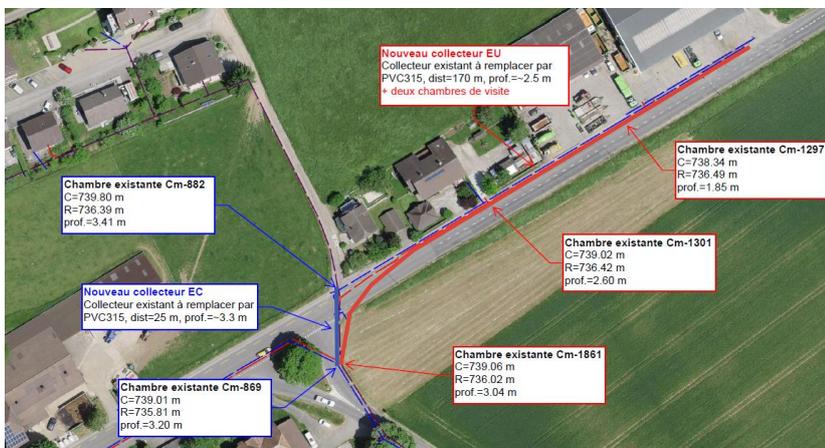


Figure 3 : plan d'intention selon bureau Mauler SA (source SITN)

5.4. Sécurisation du carrefour direction Savagnier

Le carrefour direction Savagnier fera l'objet d'une modification de sa géométrie afin d'améliorer sa sécurité. Un accès en forme de "T" sera aménagé pour rendre la circulation plus sûre, notamment pour les véhicules en provenance de Dombresson.

Les automobilistes venant du village de Chézard-Saint-Martin seront contraints de réduire leur vitesse pour s'insérer dans ce nouveau schéma de circulation. Malgré ces ajustements, l'arbre actuellement présent sur le site sera préservé, contribuant ainsi à maintenir l'aspect esthétique et écologique du carrefour.



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000



Figure 4 : carrefour Savagnier – Chézard-Saint-Martin (source plan AJS 09.0000/1001)

5.5. Entrée/sortie côté Dombresson

L'entrée du côté de Dombresson sera peu modifiée, car elle sera principalement dédiée aux cyclistes. Elle permettra aux vélos d'accéder facilement à la piste mixte ou de se réinsérer en toute sécurité sur la route principale. L'objectif est de créer un accès fluide pour les cycles tout en minimisant les perturbations pour les autres usagers de la route.

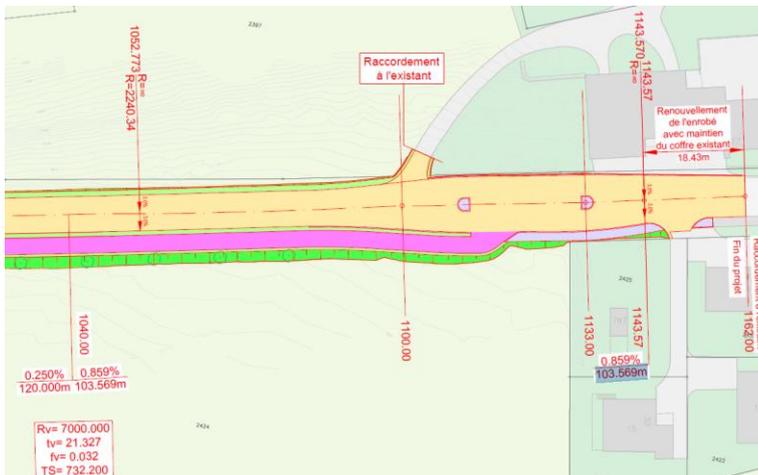


Figure 5 : entrée côté Dombresson (source plan AJS 09.0000/1001)



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

6. Coût des travaux, organisation et planification

6.1. Coût des travaux

Le coût des travaux pour la Commune est décrit dans le tableau ci-dessous et représente l'investissement total nécessaire pour la réalisation du projet :

		2024
Travaux de génie civil		
Installation de chantier	CHF	22'000
Canalisations	CHF	97'000
Complément de canalisations (non prévu en soumission)	CHF	107'000
Trottoir et infrastructures	CHF	110'000
Bureau d'étude		
Direction de travaux	CHF	11'000
Développement du projet EU/EC	CHF	6'000
Géomètre	CHF	3'000
Divers et imprévus (environ 4%)	CHF	14'000
TOTAL TTC	CHF	370'000

Tableau 1 : coût des travaux à charge de la Commune

6.2. Organisation du projet

Les maîtres d'ouvrage sont :

1. le SPCH ;
2. la Commune ;
3. Groupe E SA.

Les mandataires sont :

- a. AJS ingénieurs civils SA (direction de travaux) ;
- b. Mauler Ingénieurs civils SA (étude du projet assainissement) ;
- c. Newis SA (relevé des canalisations).

6.3. Calendrier et planification

Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois. Le SPCH commence le chantier depuis le village de Dombresson sans attendre le vote du crédit communal afin de pouvoir engager l'entreprise adjudicatrice en 2024 déjà. Les travaux de la Commune sont, quant à eux, prévus dès 2025.



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Le planning est le suivant :

- développement du projet : janvier à avril 2024
- mise à l'enquête du projet : 19 avril 2024
- appel d'offres aux entreprises : 31 mai 2024
- réception des offres : 1^{er} juillet 2024
- analyse des offres et clarification : 19 juillet 2024
- proposition d'adjudication : 22 juillet 2024
- projet d'exécution : mai à août 2024
- début des travaux : septembre 2024
- votation du crédit communal : 28 octobre 2024
- fin des travaux : fin 2025
- décompte financier : début 2026

Il est prévu que les travaux soient réalisés par étapes et que la route ne soit presque jamais complètement fermée au trafic, mais dans un seul sens de circulation.

7. Conséquences financières

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 370'000 TTC. Il est pris en charge par la Commune sous les chapitres des routes, de l'assainissement et des eaux claires.

		2025	
Dépense brute TTC		CHF	370'000
Récupération TVA		CHF	-18'000
Dépense nette		CHF	352'000
Subventions attendues (assainissement)		CHF	-46'300
Prélèvements au fonds		CHF	-17'900
Participations de tiers		CHF	0
Investissement net		CHF	287'800
Amortissement au taux moyen de	2%	CHF	5'800
Intérêts de la dette selon estimation	1.42%	CHF	4'100
Charges induites (cf. chapitre 8)		CHF	10'000
Charge totale annuelle au compte d'exploitation		CHF	19'900

Tableau 2 : Compte des investissements

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2025, s'élève à CHF 287'800 TTC, la subvention cantonale liée au domaine de l'assainissement déduite.



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

8. Impact sur le personnel communal

Ce projet aura un impact sur l'équipe de la voirie à qui incombera l'entretien du trottoir et de la piste à mobilité douce. Les tâches associées sont les suivantes :

- déneigement : cette tâche varie en fonction des années, mais elle est en moyenne effectuée 10 fois par hiver, nécessitant une heure à chaque intervention ;
- nettoyage : réalisé en moyenne une fois par mois, ce nettoyage requiert environ une heure et demie de travail pendant sept mois de l'année ;
- marquage : la réfection du marquage se fait en principe tous les cinq ans et nécessite deux employés pendant huit heures en totalité.

Au total, cela représente 25 heures supplémentaires de travail par an pour un cantonnier, ce qui équivaut à une augmentation de 1.5% du temps de travail. Ce taux sera absorbé dans les tâches actuelles des équipes.

9. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande d'un crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

10. Conclusion

En premier lieu, la réfection de la chaussée entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson s'impose vu son état de vétusté. Ensuite, de longue date, il s'est avéré qu'une liaison de mobilité douce est nécessaire pour assurer la sécurité, plus particulièrement des piétons.

Enfin, l'opportunité est saisie de rénover le trottoir à l'est du village de Chézard-Saint-Martin et les conduites d'eaux usées et claires du secteur.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 7 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
D. Geiser P. Godat



Réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

11. **Projet d'arrêté**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 7 octobre 2024 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEc), du 24 juin 2014 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 370'000 est accordé au Conseil communal pour la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 1000823002 pour les routes, amortie au taux de 2%, 1000823003 pour l'assainissement, amortie au taux de 2% et 1000823004 pour les eaux claires, amortie au taux de 2%.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 28 octobre 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon